

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karolane Sabourin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2fb31b62a78ca8b548be10d5>

Date d'obtention : 2024-04-26 17:57:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Toujours suivre les démarches de la trousse du protocole Sexto. Ne jamais regarder les photos de la situation. Ne pas influencer les jeunes dans notre questionnement (pas suggestion de réponses). Contacter le policier école.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Avoir une ligne directrice claire et efficace des interventions à faire dans les situations qui concernent le Sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas influencer les réponses des jeunes rencontrés. Utiliser seulement les questions et étapes du guide d'intervention sexto.